

DELIBERATION DD2026_008

Nombre de membres du conseil	
en exercice	82
Présents	62
Votants	74
Pouvoirs	12

Date de convocation du Conseil communautaire du
Grand Périgueux le 20 février 2026

LE 26 février 2026, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en
session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE BOULAZAC "LANDRY" - TRAVAUX DE MISE EN SÉPARATIF DES RUES CAMUS ET RAYMONDE - DEMANDE AIDE FINANCIÈRE AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. CURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme LABAILS, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, Mme ESCLAFFER, Mme SARLANDE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. DELCROS, Mme FRANCESINI, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, M. PERIER, Mme CHERBERO, Mme MONTEIL-MAYAUD, Mme RENAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, Mme LUMELLO, M. PIERRE NADAL, Mme FAVARD, Mme LANDON, Mme DUVERNEUIL, Mme REYS

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADIS
Mme GONTHIER donne pouvoir à Mme SALOMON
M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU
M. DUCENE donne pouvoir à M. CHANTEGREIL
M. RATIER donne pouvoir à M. SUDREAU
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
M. BELLOTEAU donne pouvoir à Mme CHERBERO
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE
M. BARROUX donne pouvoir à M. PERPEROT
Mme DOAT donne pouvoir à M. LAVITOLA
M. GASCHARD donne pouvoir à M. PALEM
M. LACOUR-COULON donne pouvoir à M. TALLET

SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE BOULAZAC "LANDRY" - TRAVAUX DE MISE EN SÉPARATIF DES RUES CAMUS ET RAYMONDE - DEMANDE AIDE FINANCIÈRE AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que dans le cadre de son programme prévisionnel d'investissement, la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux planifie des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et des ouvrages de traitement identifiés par les schémas directeurs d'assainissement. Celui du système d'assainissement de Boulazac Landry a été établi en 2016.

Qu'un des objectifs de ce schéma directeur est d'engager des travaux permettant de réduire le phénomène de rejets directs d'eaux usées par temps de pluie dans la rivière l'Isle. Ce phénomène s'explique en partie par la présence de réseau unitaire sur certaines rues de la commune de Boulazac.

Que pour réduire ce phénomène, le Grand Périgueux soutient un programme prévisionnel d'investissement favorisant les travaux de réhabilitation des réseaux et notamment la mise en séparatif des réseaux eaux usées et eaux pluviales.

Considérant qu'en 2025, le Bureau d'études ADVICE Ingénierie a été retenu pour étudier la mise en séparatif sur la rue Albert Camus et rue Raymonde.



Que les travaux envisagés pour cette mise en séparatif sont les suivants :

- Pose de 400 ml de canalisations d'eaux usées diamètre 200 mm ;
- Pose de 240 ml de canalisations d'eaux pluviales diamètre 300 mm ;
- Création de 39 tabourets de branchements
- Réalisation des travaux de mise en conformité de 39 habitations (séparation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, suppression des fosses septiques) ; pour rappel, ces travaux sont conditionnés à la

validation par le propriétaire d'une convention
Périgueux.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260226-DD2026_008-DE

Que cette opération permettra donc de collecter séparément les eaux usées des eaux pluviales des ces 2 rues ; au final, 6 500 m² de surfaces actives (zones imperméables : voiries et toitures) seront déconnectées du réseau d'assainissement et un déversoir d'orage sera supprimé.

Considérant que dans ce cadre d'intervention, l'Agence de l'Eau Adour Garonne est susceptible, au titre du 12ème programme, d'apporter une participation financière à ces investissements d'optimisation du système d'assainissement de Landry.

Que l'enveloppe financière estimative de cette opération est la suivante :

Opération Mise en séparatif des rues Albert Camus et Raymonde - commune de Boulazac				
DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Nature	Montant	Financier	Taux	Montant
Etudes (MOE, géotech, topo, contrôle branchements, etc.)	58 000 €	Agence de l'Eau (AEAG)	30%	17 400 €
Contrôles et essais	12 000 €		30%	3 600 €
Contrôle de branchements post-travaux	5 000 €		30%	1 500 €
Réseaux assainissement Eaux usées	290 000 €		30%	87 000 €
Travaux mise en séparatif en privé	195 000 €		50%	97 500 €
divers et imprévus	30 000 €		30%	9 000 €
Réseaux assainissement Eaux pluviales	270 000 €		0%	- €
		AEAG : animation convention particuliers	forfait	13 650 €
		Total financeur	27%	229 650 €
		Avance remboursable AEAG (taux 0%)	20% *	79 000 €
		Autofinancement - Grand Périgueux	64%	551 350 €
Total	860 000 €	Total		860 000 €
		* hors travaux eaux pluviales et travaux privatifs		

Que ces travaux se réaliseront de manière conjointe avec le Syndicat eau Cœur du Périgord pour le renouvellement du réseau d'eau potable avec tranchée commune eau et assainissement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de lancer les consultations de travaux et études relatifs à ces opérations ;
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à cette opération ;
- Autorise le Président à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne au titre du 12ème programme ;
- Autorise le Président à déposer les dossiers de demande de subventions correspondants et à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette affaire.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 12/03/2026	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 12/03/2026	Périgueux, le 12/03/2026
Le secrétaire de séance Christian LECOMTE	Le Président Jacques AUZOU

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

ID : 024-200040392-20260226-DD2026_008-DE

